ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

._____

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 359

présenté par M. Carayon

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« – la préservation de l'accès à l'eau pour les agriculteurs ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Trois pays dans le monde, pour l'essentiel, sont producteurs de semences, la France, l'Italie et les États-unis. Dans notre pays, les trois quarts des producteurs sont situés dans le Sud Ouest et leur activité est étroitement soumise à de bonnes conditions d'irrigation. Contrairement à ce qui est souvent prétendu, l'agriculture prélève très peu d'eau pluviale (1 %). Il est donc à la fois essentiel et légitime que les surfaces agricoles irriguées ne se réduisent pas et que l'accès à l'eau, pour les agriculteurs, soit préservé.